

Arrondissement de Céret

**MAIRIE
DE
REYNÈS**

Tél 04 68 87 18 55
Fax 04 68 87 49 82
Mél mairie@reynes.fr
<http://www.reynes.fr>

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2013
A 19 H 00

SOMMAIRE :

1. Location bail au logement du pont de Reynès, city stade
2. Fixation des prix des columbariums au cimetière du village
3. mise à jour du plan de zonage des emplacements réservés voie verte
4. prise en charge du FNGIR (fonds national de garantie de ressources individuelles) de la commune de VIVES
5. Convention SYDEEL (programme de rénovation des organes de commande EP)
6. Convention SYDEEL (organisation de financement des travaux éclairage public traversée de la Forge)
 - Questions diverses

L'an deux mille treize, le mercredi 5 juin à dix –neuf heures, le conseil municipal de Reynès s'est réuni sous la présidence de M. FARRIOL Alain, Maire à la salle du Conseil à la Mairie.

Etaient présents : M. FARRIOL Alain, M. LEGENDRE Jean-claude, M. DUNYACH René, Mme RUIZ Jeanine, Mme FERRES Eliane, M. SOLER Didier, M. MARCO Bernard, M. NIVET Jacques, Mme GAUX Sylviane, Mme PRIVAT Sabine, Mme BLANC Evelyne, M. ASPART Jacques, Mme ARMENTIER Marie.

Absents excusés : Mme RUIZ Mary-Sol, M. GATOUNES Robert.

Mme ARMENTIER Marie a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 11 avril 2013 est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé

1. Location bail au logement du pont de Reynès, city stade

Monsieur le Maire informe que le logement du pont de Reynès au city stade a été attribué à M. BEPIRSZCZ Fabrice pour une durée de 3 ans pour un montant de loyer de 350 € /mois.



Arrondissement de Céret

**MAIRIE
DE
REYNÈS**

Tél 04 68 87 18 55
Fax 04 68 87 49 82
Mél mairie@reynes.fr
<http://www.reynes.fr>

Voté à l'unanimité

2. Fixation des prix des columbariums au cimetière du village

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la construction d'un bloc de 18 nouveaux columbariums au cimetière du village a été terminée et qu'il importe de fixer le prix de vente de ces casiers individuels. Le montant de l'ensemble des travaux effectués s'élève à 28 821.99 euros TTC.

Considérant le prix de revient de cette construction décide de fixer le prix de vente comme suit :

28 821.99/18= 1601.20 euros répartis comme suit :

- 1/3 pour le ccas soit : 533.73€
- 2/3 pour la commune soit : 1067.46€

Sachant que s'ajoutent les diverses taxes :

Le prix d'un casier sera de 1601.20+81.49=1682.69

Voté à l'unanimité.

3. Mise à jour du plan de zonage des emplacements réservés voie verte

Le Maire explique la mise à jour du plan d'occupations des sols valant plan local d'urbanisme de la commune suite au projet d'aménagement de la vélo route et voie verte en pays pyrénées-méditerranée entre Argeles sur mer et Arles sur Tech. A cet effet le règlement d'urbanisme et la liste des emplacements réservés et le plan de zone sont mis à jour par le biais de la présente procédure.

4 VOTE CONTRE 9 POUR

4. Prise en charge du FNGIR (fonds national de garantie de ressources individuelles) de la commune de VIVES

La loi de finances rectificative de 2012 a introduit une nouvelle disposition relative à la prise en charge par la communauté de communes du Fonds national de garantie de ressources individuelles (FNGIR) de la commune de VIVES. Cette prise en charge doit



Arrondissement de Céret

**MAIRIE
DE
REYNÈS**

**Tél 04 68 87 18 55
Fax 04 68 87 49 82
Mél mairie@reynes.fr
<http://www.reynes.fr>**

être délibéré par la communauté de commune mais également par l'ensemble des communes membres.

Voté à l'unanimité.

5. Convention SYDEEL (programme de rénovation des organes de commande EP°

Le Maire présent à l'assemblée la convention du SYDEEL 66 déterminant le programme de rénovation des organes de commande d'éclairage public avec le SYDEEL 66

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'organisation pour la réalisation des travaux et fixer les modalités de financement des travaux entre les parties contractantes.

Le conseil municipal à l'unanimité après délibération approuve les termes de la convention à passer avec le SYDEEL 66 et précise que le montant de la participation de la commune s'élève à : 1620.37 € TTC.

Voté à l'unanimité.

6 -Convention SYDEEL (organisation et financement des travaux éclairage public de la traversée de la forge.

Le Maire présente à l'assemblée la convention du SYDEEL 66 déterminant le programme de rénovation sur le réseau éclairage public de la traversée de la Forge. Cette réalisation de travaux s'élève à 21 022.09 € TTC et le coût total de cette opération à charge de la commune s'élève à : 10 736.65 € TTC.

Approuvé à l'unanimité.

Séance close à 20 H 20

Vu le Maire,

Véronique JULIA/FRANCES
Secrétaire générale

